

liorer la condition de l'ouvrier. C'est arrivé. On m'avait prôné bien d'autres choses qui sont arrivées ou arriveraient, si votre correspondant avait l'influence nécessaire, et si je ne comptais pas beaucoup d'amis parmi les classes ouvrières. M. Rodier comprendra ce que je veux dire.

Comme je n'ai jamais eu d'autre but que de faire ce que je croyais juste et raisonnable sans m'occuper de savoir si les ouvriers me sauraient gré de m'être fait du mal pour eux, les attaques de votre correspondant ne m'empêcheront pas de continuer à faire tout ce que je pourrai pour améliorer la condition des travailleurs et pour les mettre en garde contre ceux qui abusent de leur bonne foi et de leur confiance. Je n'en continuerai pas moins à répéter ce que j'ai dit au Sénat, mercredi dernier.

“L'ouvrier a droit à la sympathie et à la protection des gouvernants et des législateurs, sa tâche est rude en ce monde, il porte une grosse part des misères de l'humanité. Nous devons chercher à lui faire aimer son pays et ses institutions, or le meilleur moyen de réussir est de le rendre heureux, d'écouter ses justes demandes, de chercher à améliorer son sort. L'homme qui peine du matin au soir pour gagner juste le pain de sa famille, pendant qu'autour de lui des millionnaires vivent dans le luxe, ne sachant que faire de leur argent, cet homme ne peut être un ardent patriote...”

Maintenant, votre correspondant sait-il que lorsqu'il de-

mande l'abolition du Sénat, il demande une chose aussi impossible qu'anti-patriotique ? Vous le savez, vous, Monsieur le Directeur, vous savez que le Sénat a été établi pour protéger l'autonomie des provinces contre les empiètements possibles de la Chambre des Communes, et que les représentants de la province de Québec et des petites provinces n'auraient pas accepté la Confédération sans le Sénat. Tous les gens clairvoyants reconnaissent que le Sénat devient de plus en plus nécessaire pour nous protéger, nous surtout de la province de Québec, contre certains dangers faciles à prévoir.

Chercher à le détruire est une faute nationale, et une chimère, car jamais les hommes d'Etat canadiens ou anglais ne voudront violer l'une des conditions du pacte fédéral de 1867, sans le consentement de toutes les provinces et des membres du Sénat.

Non, la seule chose possible, pratique et raisonnable est de chercher à améliorer le Sénat, à y introduire des éléments de force et de popularité. C'est ce que j'essaie de faire en suggérant qu'un tiers des membres du Sénat soit choisi par le gouvernement fédéral, un tiers par les gouvernements provinciaux et un tiers par certains corps publics. Comme je l'ai dit et le dirai dans le cours du débat, je comprenais certaines associations ouvrières parmi ces corps publics.

On parle de résolutions adoptées par des associations ouvrières.